# L’ambassadeur du Maroc en France : “Le Maroc n’a jamais refusé de rapatrier ses clandestins, mais la police française lui envoie souvent des personnes algériennes ou tunisiennes dont il ne peut pas s’occuper”

24/10/2022 à 19h54



**C’est un bien curieux imbroglio qui vient d’être détecté par la police marocaine des frontières: sous le coup d’une expulsion du territoire français, un individu, détenteur d’un laissez-passer authentique, délivré par le consulat général du Royaume à Paris, se révèle, en fait, être tunisien. Les explications.**

Mercredi 19 octobre à l’aéroport de Casablanca. Un policier aux frontières examine le laissez-passer d’un citoyen marocain, expulsé depuis la France. Le nom, inscrit sur ce laissez-passer délivré par le consulat général du Maroc à Paris est bien enregistré dans sa base de données. Mais l’examen des traits de cet individu, dont les initiales sont S.M.A, et celui de ses empreintes digitales ne correspondent

pas à l'identité du citoyen marocain, dont les données étaient accessibles sur son écran.

Ces vérifications préliminaires ont permis au policier de parvenir à cette conclusion certaine: l'homme qui se tenait devant lui n'était pas celui dont le nom était mentionné sur le laissez-passer, délivré par le consulat du Maroc à Paris.

La photographie et les empreintes ne concordaient pas avec l'identité de ce citoyen marocain, dont le nom avait été soumis par les autorités françaises à l'ambassade du Maroc, en France, en vue de délivrer un laissez-passer, document indispensable à son expulsion du territoire français.

La supercherie est vite apparue au grand jour. L'homme, qui est présenté comme un Marocain, se nomme Ahmed Ben Ali, et il est, en fait, de nationalité tunisienne.

Si son laissez-passer est authentique, la photographie d'identité qui l'accompagne n'est pas celle de ce citoyen marocain répondant aux initiales de S.M.A, pour lequel la demande de ce document avait été formulée par les autorités françaises.

(…)

L'abject assassinat de Lola, une collégienne de 12 ans, le 14 octobre dernier, par une femme de nationalité algérienne, a vivement ému l'opinion publique française.

L'assassin présumé de l'enfant faisant justement l'objet d'une OQTF, le débat sur les expulsions d'immigrés clandestins a donc repris de plus belle.

Le 360

**(…) D'après ce que m'a affirmé M. Chakib Benmoussa, alors ambassadeur du Maroc en France, « le Maroc n'a jamais refusé de rapatrier ses clandestins, mais la police française lui envoie souvent des personnes algériennes ou tunisiennes dont**

**il ne peut pas s’occuper ». M. Benmoussa est un homme de parole. Il ne dit pas n’importe quoi. Le malentendu est là. Peut-être que les autorités de Rabat auraient dû s’expliquer officiellement sur cette question.**

Le Point